

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET
CHARI

COMMUNE DE LOGONE BIRNI

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

LOGONE ET CHARI DIVISION

LOGONE BIRNI COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Logone Birni

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°002/AONO/C/LOGONE BIRNI/CIPM-TBEC/2024 DU 26 Décembre 2024
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN LOGEMENT D'ASTREINT A L'ECOLE PUBLIQUE DE KALA KAFRA.
DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT DU
LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC – MINEDUB-Exercice 2025

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de LOGONE BIRNI, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de LOGONE BIRNI, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un logement d'astreint à l'EP de KALA KAFRA, dans l'Arrondissement de LOGONE BIRNI.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser et portent sur :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries et élévation ;
- La charpente - la couverture ;
- Plomberie-sanitaires
- Les menuiseries métalliques ;
- Les menuiseries bois ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les VRD.

N°	INTITULES DES PROJETS ET LEUR LOCALITE	COUTS DU PROJET	FINANCEMENT
1	Construction d'un logement d'astreint à l'EP de KALA KAFRA	20 000 000	BIP MINEDUB-2025

3. PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2025

- Montant prévisionnel TTC par lot : 25 000 000 (vingt millions) Francs CFA.

5. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Commune de LOGONE BIRNI, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement à la Recette Municipale de LOGONE BIRNI, de la somme non remboursable de quarante mille (40 000) francs CFA.

6. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé au Secrétariat Général, au plus tard le 23/01/2025 à 13 HEURES précises et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL QUVERT

N°002/ADNO/C/LOGONE BIRNI/CPSI-THEC/2024 DU 26/12/2024

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINT A L'ECOLE PUBLIQUE DE KALA KAFRA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

7. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel, soit quatre cent mille (400 000) francs CFA, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de réunion de la Commune de LOGONE BIRNI, le 23 Janvier 2025 à 14 HEURES précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de LOGONE BIRNI, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence d'une pièce administrative ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire.

b. Offre technique

- 1) Offre technique incomplète ;
- 2) Non-exécution du nombre requis de projets similaires
- 3) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 4) N'avoir pas réuni au moins 80% des critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Non-conformité de la soumission au modèle ;
- 2) Absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière
 - 2) Les références de l'entreprise
 - 3) Le personnel d'encadrement
 - 4) Le matériel et les équipements existants
 - 5) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet
- Chacune
- Chacune
- Chacune
- Chacune
- Chacune

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

10. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixe pour la remise des offres.

11. CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres doivent être accompagnées d'une caution d'un montant égal à 2% du montant présumé, soit quatre cent mille (400 000) francs CFA par lot, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

12. DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai prévisionnel d'exécution est de quatre-vingt-dix (90) jours, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

13. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Marché de chacun des lots sera attribué au soumissionnaire dont :

- 1- l'offre administrative sera jugée conforme ;
- 2- l'offre technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- l'offre financière après correction conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

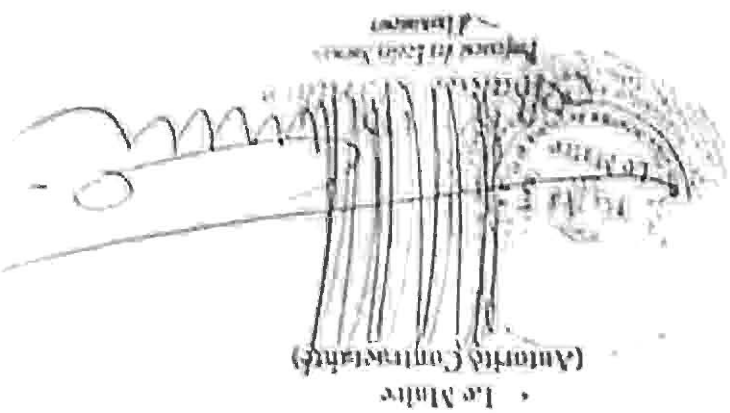
Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de LOGONE BIRNI.

15. ACTES DE CORRUPTION

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au 31234 (7 axes numéros suivants : 077 20 57 25 / 699 37 07 48).

Amplifications :

- Le Préfet LC ;
- DDMMAR/LC ;
- DDMMDD/DEVEL ;
- ARMP (pour inscription au JPM) ;
- Pdl/CIPM/LB ;
- Attaché ;
- Chiedo/archives



LOGONE BIRNI, le 26 DEC 2024

